

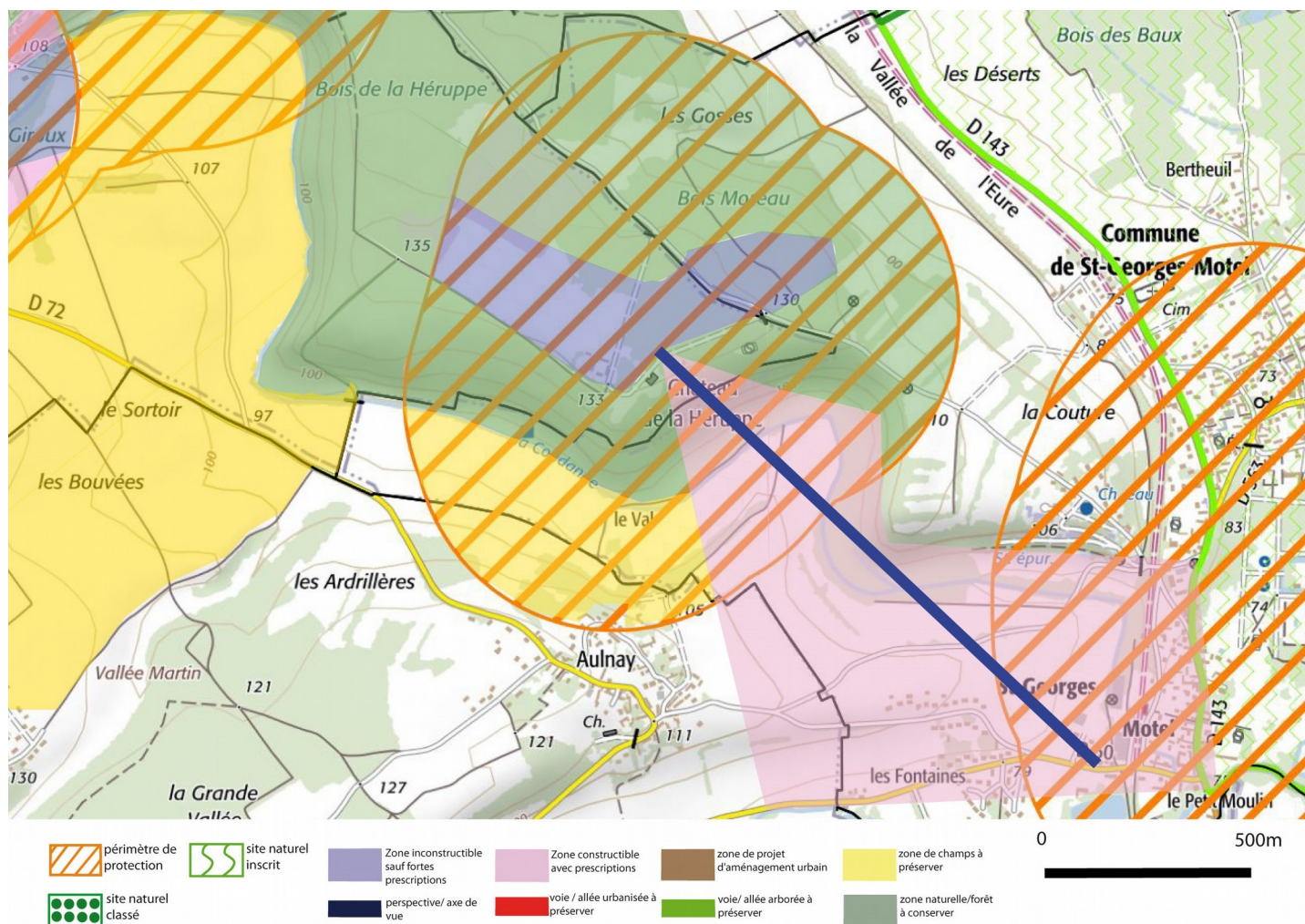
## Louye > Château de la Héruppe

Le Domaine de Louye et son église sont protégés au titre des monuments historiques. Voir également les fiches de conseils architecturaux spécifiques à la commune.

Le château de la Héruppe, son avenue arborée et ses jardins ont été inscrits en tant que monuments historiques le 23 octobre 2002.

Le château a été bâti de 1913 à 1916 par l'architecte anglais Walter Cave pour le comte Pierre de Vieil-Castel. Le logis, inspiré par le style anglais, est constitué de briques avec des baies à petits carreaux aux boiseries blanches. La silhouette massive du bâtiment est renforcée par la sobriété de ses ornements : corniche moulurée blanche, bossages d'angle et arcs des ouvertures formés par le calepinage des briques. Des pilastres blancs surmontés d'un fronton signalent l'entrée, située dans un léger retrait de façade. Le château est situé dans un parc boisé et planté. L'ancienne ferme voisine fait office de communs.

Le château est cerné par les bois et n'est pas visible depuis le village de Louye. Des prairies contiguës aux dépendances et à l'allée arborée augmentent le champ visuel. Cet écrin paysager, où les seules constructions visibles sont le château et sa ferme, est à préserver. La façade sud-ouest, la terrasse et la roseraie du château cadrent une vue lointaine vers le Sud-Ouest, jusqu'à la lisière du village de Saint-Georges-Motel.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade est du château



La façade sud depuis le parc



L'entrée et son perron



La brique en façade (détail)



Le parc et les bois alentours



Les bois entourant le château

Pour les zones en bleu dans le périmètre de 500m et au-delà

Les zones en violet-rose correspondent aux cônes des vues lointaines depuis le château. Il s'agit de zones de covisibilité renforcée. La zone en violet depuis l'Ouest correspond aux vues lointaines générées par le domaine voisin de Louye. Les édifices compris dans les cônes de vue ont fait l'objet de prescriptions particulières. Les constructions, de volumes parallélépipédiques, seront à un niveau, avec une limite de faitage placée à 8m. La modénature en brique est importante localement (chaînes d'angles, encadrements de baies, soubassement). L'enduit va du beige clair au beige foncé (jaune ou rose sont à proscrire). Des adaptations sont évidemment possibles mais il est nécessaire de garder à l'esprit que c'est le lieu qui va imposer sa marque à chaque nouvelle construction et non le contraire.

**Pour plus de précisions, se reporter aux fiches conseil n°99 Louye, et n°99 Domaine de Louye.**

Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moindre de nuire irrémédiablement à son caractère.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m<sup>2</sup>, avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). \*Voir les autres fiches.



Le château de Louye (voir autre fiche)



L'alternance de plaines et de bois



Une route voisine traversant un bois



Le bâti rural avoisinant



La combinaison des matériaux (détail)